

ATELIER DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°1
LUNDI 26 MARS 2007
ÉCONOMIE ET EMPLOI

Les habitants de Crolles avaient rendez-vous ce lundi 26 mars 2007, à 20h30 à l'École Cascade. À l'ordre du jour de ce premier atelier : "Économie et emploi" Pour animer, commenter les informations et répondre aux questions des habitants, sont présents : François Brottes, maire de Crolles, Didier Locatelli, Agence New Deal, Yann Kazarowski, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, Georges Ferreboeuf, Agence ELC2.

François Brottes : Bonsoir et merci d'avoir fait le déplacement si tard. Votre présence ici ce soir témoigne de votre engagement dans la vie de la commune et de l'intérêt que vous portez à votre ville. Nous allons aborder ce soir un thème important, non seulement pour Crolles, mais pour toutes les communes de France : l'économie et l'emploi. Vous savez sans doute que cela constitue une préoccupation forte de l'équipe municipale et c'est pourquoi je tiens à remercier les élus ici présents qui pourront répondre à vos interrogations. Nous sommes ici dans une ancienne salle de classe qui sera très bientôt dédiée au PLU. Les habitants pourront y trouver des informations sur le sujet, des cartes de la ville pour se représenter les projets dans l'espace et, bien entendu, tous les documents sur lesquels nous travaillons en atelier. S'engager dans un plan local d'urbanisme demande un courage politique, mais ce courage n'est rien s'il n'est pas attendu par les citoyens. C'est pourquoi vous êtes ici. Nous attendons de vous que vous nous questionniez, nous donniez votre avis, votre opinion sur l'ensemble des thèmes importants : l'économie et l'emploi, les espaces naturels et le patrimoine bâti, les déplacements, la composition urbaine et l'habitat. Encore merci.

Quelques rappels

La démarche :

Il y a d'abord eu un pré-diagnostic, suivi de tables rondes citoyennes et d'une grande consultation. Le résultat des ces trois démarches de concertation a été présenté lors des 48èmes États Généraux, en début d'année. Certains thèmes méritant d'être approfondis nous organisons des ateliers, comme celui d'aujourd'hui, pour la recherche d'un diagnostic partagé. Les thèmes abordés en ateliers sont : économie et emploi (26 mars); espace naturel / patrimoine bâti (23 avril), déplacements (21 mai) et composition urbaine / habitat (25 juin).

Les compétences des différentes collectivités :

Beaucoup de collectivités différentes interviennent sur le champ de l'économie et de l'emploi, avec chacune, des compétences bien définies.

Une commune peut mener une politique d'incitation à la création d'entreprise via la création de pépinières d'entreprises ou soutenir, en lien avec le Conseil Régional, la création d'entreprises de formation ou culturelles. Elle peut également décider de l'affectation d'un foncier pour l'agriculture.

La Communauté de communes du Moyen Grésivaudan (COSI) peut, quant à elle, choisir un axe de développement économique par des subventions.

L'agriculture et le maraîchage

Quelques éléments du pré-diagnostic, des tables rondes citoyennes et de la consultation :

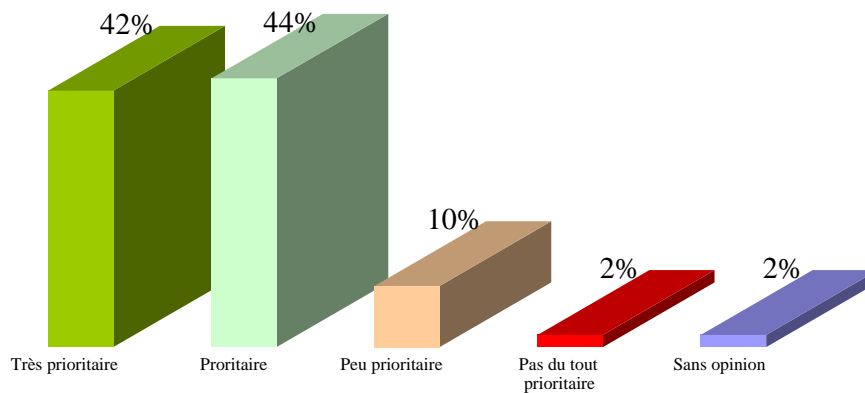
1 – Une bonne santé de l'agriculture

- 25 exploitants sur la commune de Crolles, 13 exploitations avec leur siège à Crolles, dont 10 en statut individuel
- Surface agricole utile (SAU) : 400 ha à Crolles
- Moyenne d'âge jeune : 43 ans en moyenne pour les chefs d'exploitation
- Présence de la grande culture (maïs, blé, soja, avoine, sorgho, orge). Fort potentiel agronomique de la plaine. Présence d'élevages (bovin, chevaux) et d'accueil à la ferme

2 – Une agriculture qui s'est adaptée au développement urbain et à la réduction du foncier agricole

- Délocalisation des exploitations dans la plaine
- Recherche de compensations foncières ailleurs
- Développement d'autres activités plus rentables

3 – Volonté de maintenir des activités agricoles et maraîchères



Questions dans la salle

“Les productions actuelles devront-elles et pourront-elles se diversifier pour assurer une pérennité de la zone agricole ?”

Réponse d'une agricultrice : “ C'est le propre de notre métier que de s'adapter aux conditions nouvelles. Nous avons déjà diversifié notre production par le passé en intégrant l'élevage dans nos productions jusqu'alors uniquement agricoles. Si dans l'avenir nous devons nous diversifier, nous pourrons le faire.”

Les terres cultivées appartiennent-elles à ceux qui la cultivent ?

“Pas nécessairement, certains agriculteurs sont propriétaires de leur champ, d'autres non.”

Le propriétaire d'une terre cultivée peut-il vendre son terrain en vue de l'implantation d'une autre activité ?

“Le foncier non bâti est un bien comme les autres. Il peut être vendu à n'importe qui pour n'importe quelle utilisation. Sur ce point, les élus ne peuvent pas intervenir. En ce qui concerne plus précisément Crolles, la plupart des terres cultivées étant en zone inondable, il paraît difficile d'y exercer une autre activité que celle en cours actuellement.”

La création de la déviation routière risque-t-elle d'avoir des impacts (construction de maisons par exemple) sur la zone agricole limitrophe de son tracé ?

“Pas au-delà de son maillage actuel. Le projet de déviation routière vise à désengorger le centre de Crolles. Son passage à proximité de la zone agricole ne risque pas de modifier l'usage qu'il en est fait car en plus d'être une zone inondable, elle est qualifiée Zone Agricole Stratégique. Cette qualification est inscrite au schéma directeur et ne sera révisée que dans 5 ans. Quoiqu'il en soit, il est peu probable que cette zone accueille une autre activité que l'agriculture.”

Comment éviter le mitage qui gangrène les espaces agricoles et naturels ?

“ Le mitage se définit comme la prolifération non maîtrisée de constructions en milieu rural ou péri-urbain. En ce qui concerne Crolles, tout n'est pas bouclé. Si les constructions de type piscine ou habitations sont le plus souvent refusées au titre de la protection des espaces agricoles et naturels, l'implantation d'un local de vente de produits ou d'un gîte, dans certains cas, peut être autorisée. Il faut avant tout que la construction soit dans la continuité de l'activité agricole présente.”

Est-il possible de créer une zone commerciale de vente de produits de la prairie ?

“Un projet de vente directe avec les agriculteurs du Grésivaudan est à l'étude. Un emplacement à la sortie de l'autoroute Poncharat est envisagé pour accueillir cette activité. De plus, le marché de Crolles dédie déjà une zone aux producteurs locaux.”

L'implantation de ST Microelectronics

Quelques éléments du pré-diagnostic, des tables rondes citoyennes et de la consultation :

1 – L'activité et la création d'emplois sur la commune sont fortement liées à l'industrie de la micro-électronique

- **L'implantation de ST Microelectronics** en 1993
- **En 2004, près de 3500 emplois** dans le domaine de la production de biens d'équipement et de composants électriques et électroniques, essentiellement dans les groupes ST Micro, Philips et Motorola (Source : UNEDIC et AEPI)
- **50% de l'emploi industriel** se situe dans la micro-électronique
- Elle a entraîné avec elle le développement d'une **chimie** de sous-traitance
- Les **emplois de R&D** ont également progressé, directement en lien avec le développement du site ST (1200 emplois selon les estimations fournies par la COSI)

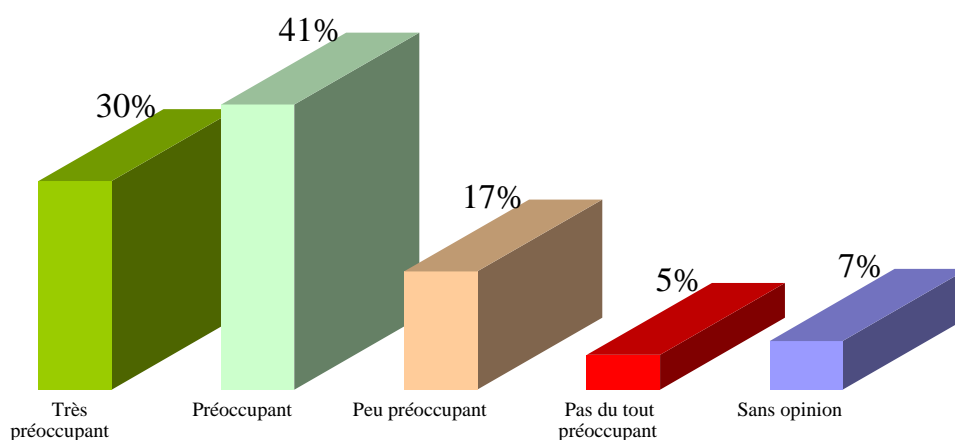
2 – Présence de services aux entreprises pour l'industrie de haute-technologie

- Les **activités de conseil et d'assistance** : conseil en système informatique, réalisation de logiciels, ingénierie et études techniques, analyses, essais, inspections techniques, traitement de données, activités juridiques, comptables, ... 350 emplois salariés en 2004 (source : UNEDIC)
- Les **services opérationnels à la production** : activités de nettoyage, gardiennage, sociétés de travail intérimaire ... 420 emplois salariés en 2004 (source : UNEDIC)
- L'ensemble des emplois liés à la R&D et aux services aux entreprises : environ **15% de l'emploi salarié privé** de la commune
 - emplois très qualifiés (R&D, conseil et assistance)
 - emplois peu qualifiés (service opérationnels)
- Une **complémentarité d'emplois** essentielle à la préservation d'une certaine mixité sociale sur la commune

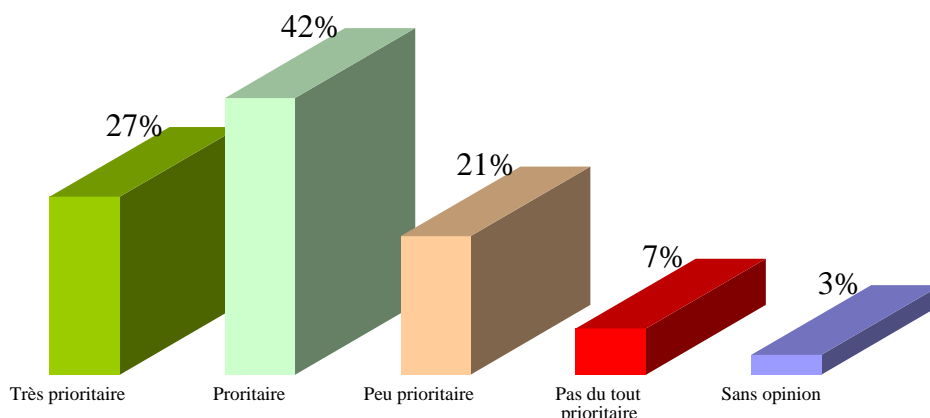
3 – D'autres activités sont représentées sur la commune

- Métallurgie, chimie, transformation des métaux : en progression
- Production de biens de consommation (Petzl), l'industrie des équipements mécaniques : maintien mais sans développement significatif
- Le secteur de la construction semble fragilisé
- Les transports : secteur en progression

4 – Le risque de délocalisation des entreprises



5 – Accueillir de nouvelles entreprises pour créer de l'emploi



Questions et propositions dans la salle :

“L’implantation de ST Microelectronics sur Crolles entraîne dans son sillage un bon nombre de familles et génère une demande croissante en école bilingue, crèche ou en logement. Il faut travailler sur l’attractivité du territoire.”

“Nous pensons actuellement à l’implantation dans la région d’une crèche interprofessionnelle. Nous travaillons également avec le Conseil Régional sur la création de logements pour travailleurs et réfléchissons au rapprochement des lieux de formations adéquates. Nous aurions bien réfléchi à tout cela en amont, mais la difficulté, avec les grands groupes comme ST Microelectronics, c’est d’être réactifs. Parfois, des décisions très importantes doivent être prises en une semaine quand nous aurions besoin de plusieurs mois pour étudier la question. Nous avons donc accepté de les accueillir sur le territoire crollois et maintenant charge à nous de leur donner envie de rester.”

“Si ST Microelectronics s’en va, est-ce que Crolles peut survivre ?”

“D’un point de vue économique, oui. Toutes les ressources provenant de leur venue sur le territoire sont considérées comme des recettes exceptionnelles. Cela signifie que nous survivrons. En revanche, leur activité concerne plus de 30 000 emplois sur la région. Nous avons donc passé des accords sur l’avenir et restons constamment très vigilants.”

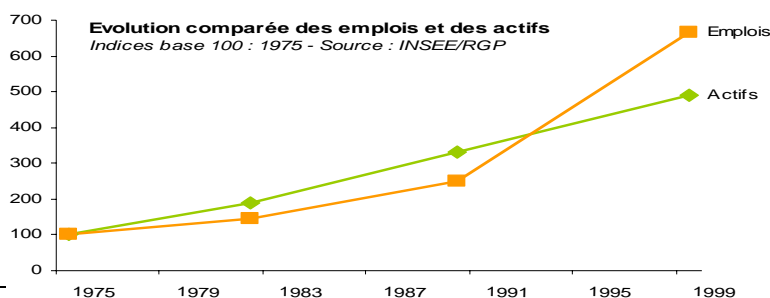
Les zones d’activités et l’emploi

Quelques éléments du pré-diagnostic, des tables rondes citoyennes et de la consultation :

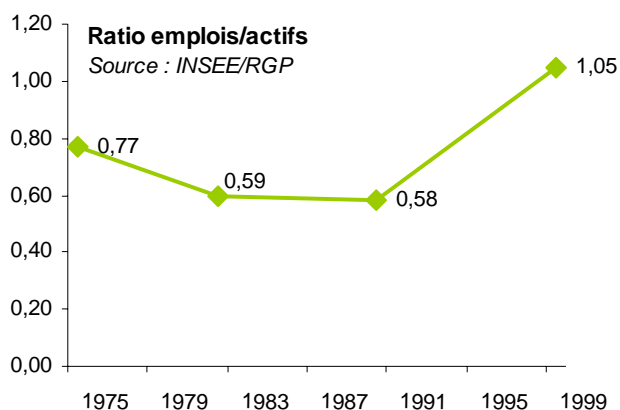
1 – Crolles est un des pôles d’emplois du Grésivaudan

Communes	1975	% cumulés en 1975	Communes	1990	% cumulés en 1990	Communes	1999	% cumulés en 1999
Villard-Bonnot	2 306	14	Pontcharra	2 495	13	Crolles	4 147	17
Pontcharra	1 999	27	Villard-Bonnot	2 093	24	Pontcharra	2 585	27
Froges	1 238	35	Crolles	1 556	32	Montbonnot-Saint-Martin	2 049	36
Saint-Pierre-d'Alleverd	1 172	42	Saint-Ismier	1 018	37	Villard-Bonnot	1 519	42
Goncelin	864	47	Montbonnot-Saint-Martin	853	41	Saint-Ismier	1 217	47
Alleverd	771	52	le Cheylas	839	46	le Cheylas	1 082	51
le Cheylas	719	57	Goncelin	834	50	Le Touvet	1 000	56
Saint-Martin-d'Uriage	669	61	Alleverd	822	54	Froges	953	59
Crolles	623	65	Saint-Pierre-d'Alleverd	808	58	Alleverd	873	63
Saint-Ismier	476	68	Le Touvet	733	62	Chappareillan	754	66
Le Touvet	419	70	Froges	640	66	Saint-Martin-d'Uriage	752	69
Chappareillan	352	72	Saint-Martin-d'Uriage	624	69	Saint-Pierre-d'Alleverd	722	72
Montbonnot-Saint-Martin	228	74	Chappareillan	491	71	Goncelin	670	75
Pays du Grésivaudan	16 021	100	Pays du Grésivaudan	19 353	100	Pays du Grésivaudan	24 498	100

2 – Une croissance d’emploi exceptionnelle depuis le début des années 90



3 – Le ratio emplois / actifs fait de Crolles le pôle d'emplois du secteur



Actifs et emplois depuis 1975

	1975	1982	1990	1999
Actifs	808	1537	2681	3957
Emplois	623	914	1556	4147

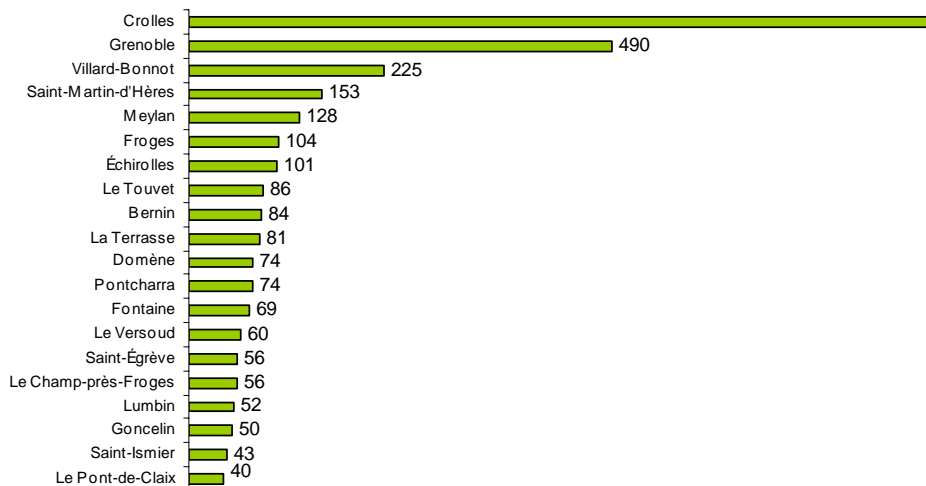
Croissance annuelle moyenne

	75/82	82/90	90/99
Actifs	9,6	7,2	4,4
Emplois	5,6	6,9	11,5

4 – Commune de résidence des actifs travaillant à Crolles :

Actifs travaillant à Crolles et résidant à ...

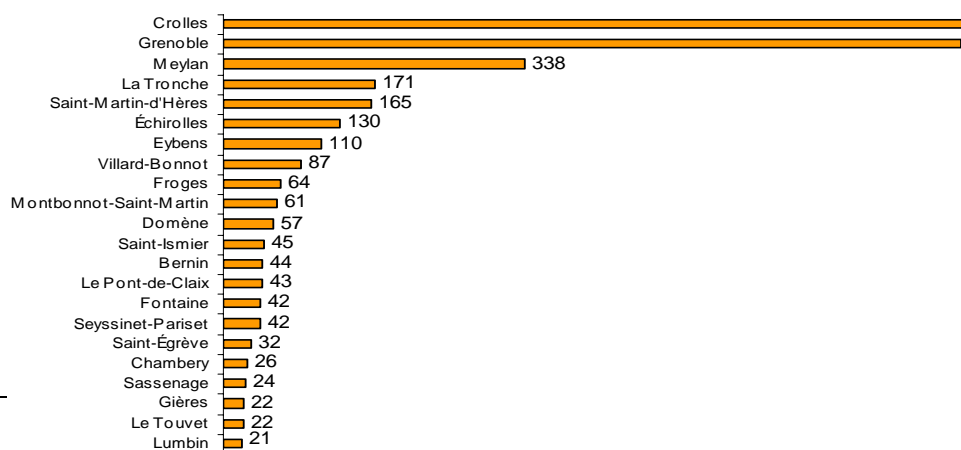
Source : INSEE/RGP



5 – Commune de travail des actifs résidant à Crolles :

Actifs résidant à Crolles et travaillant à

Source : INSEE/RGP



Question et proposition dans la salle :

**“La situation actuelle est satisfaisante. Mais quelle sera-t-elle dans 5 ans ?
C’est sur la prospective qu’il faut travailler.”**

“Nous sommes dans cette dynamique. La création de pépinières ou de plateformes de création en témoigne. Nous sommes en lien permanent avec les créateurs d’entreprises pour connaître leurs besoins. Nous veillons au renouvellement continu des activités sur la commune et la région à travers un accompagnement au niveau intercommunal. Nous observons également de très près les implantations futures en veillant à la diversification des activités.”

L’activité commerciale

Quelques éléments du pré-diagnostic, des tables rondes citoyennes et de la consultation :

1 – Une économie “présentielle” à consolider

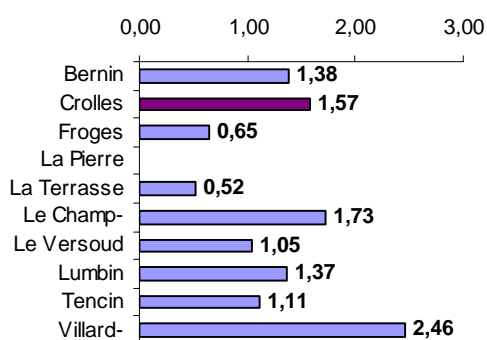
- Par économie présentielle, on entend l’ensemble des activités nécessaires à la **satisfaction des besoins quotidiens** de la population et des actifs, commerces et services (hôtels et restaurants, services à la personnes, activités récréatives, culturelles et sportives, tissu associatif, ...).
- Secteur d’activités vital pour **l’animation** sociale, culturelle ou sportive de la commune
- Activités de commerce et de **services aux particuliers** ont progressé, bonne représentation du commerce automobile et du **commerce alimentaire**

2 – L’offre n’est pas en adéquation avec le statut de pôle urbain, concernant :

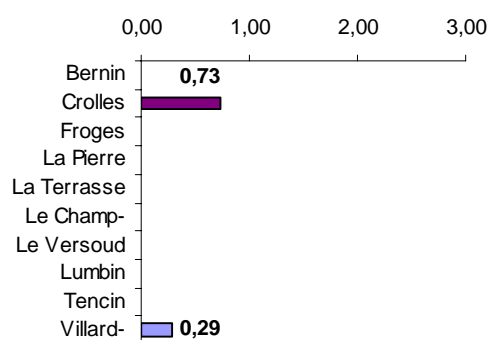
- Les grandes et moyennes surfaces : évasion commerciale vers l’agglomération grenobloise ou Pontcharra – Chambéry
- L’équipement de la personne, domaine de la culture et des loisirs, équipement de la maison (meubles)

3 – L’offre commerciale sur Crolles pour 1000 habitants :

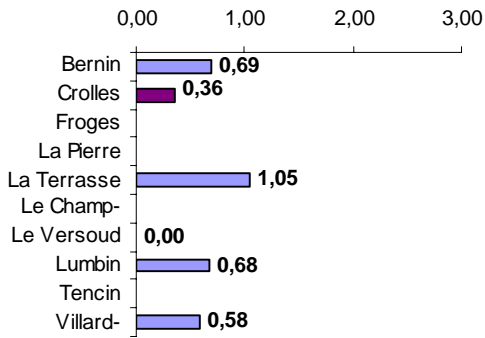
Alimentaire



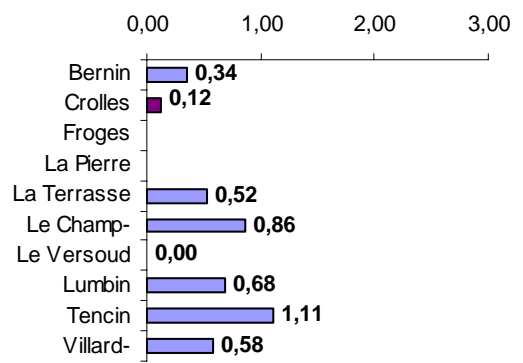
Équipement de la personne



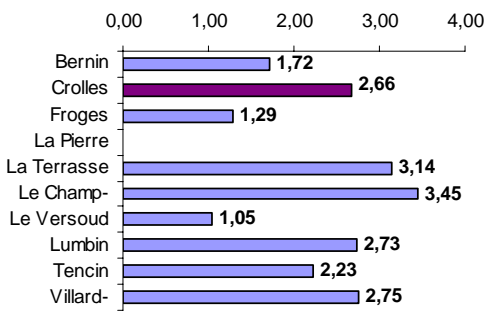
Equipement de la maison



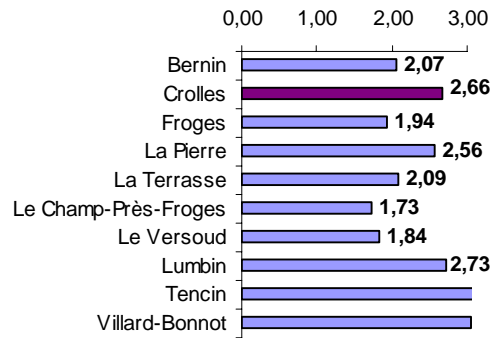
Culture et loisirs



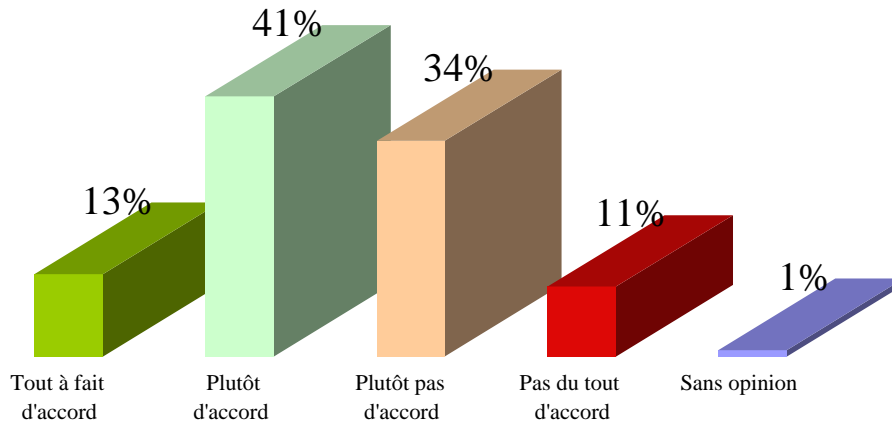
Services à la personne



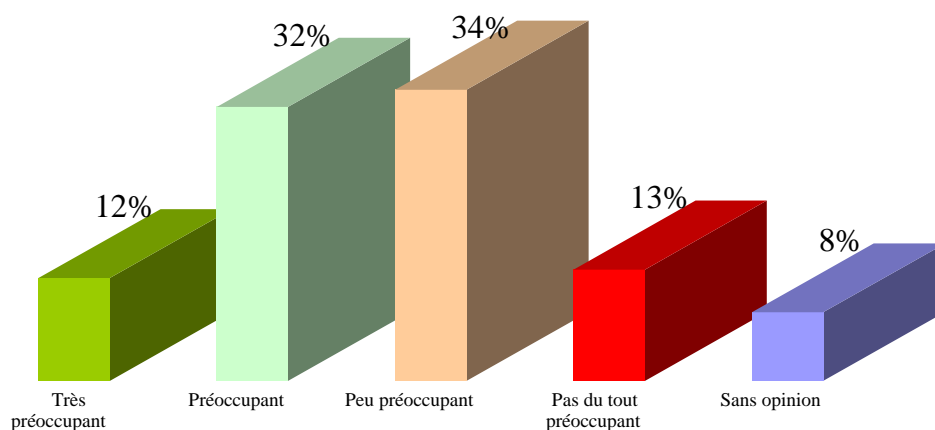
Hotels, cafés, restaurants



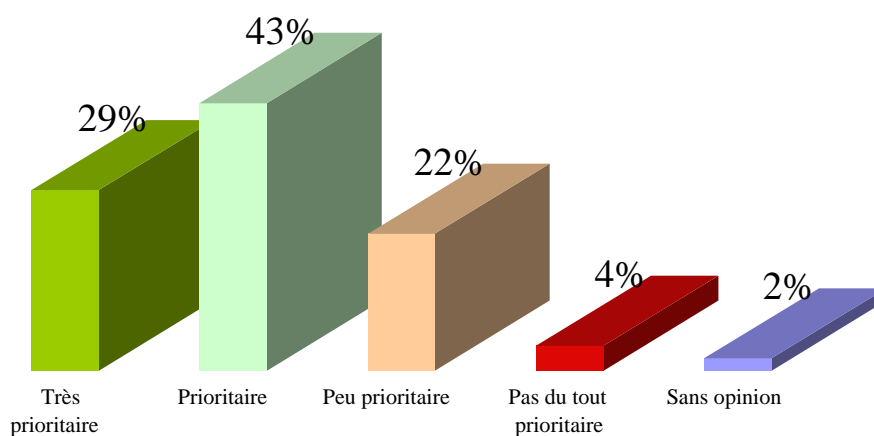
4 – Le nombre de commerces est insuffisant



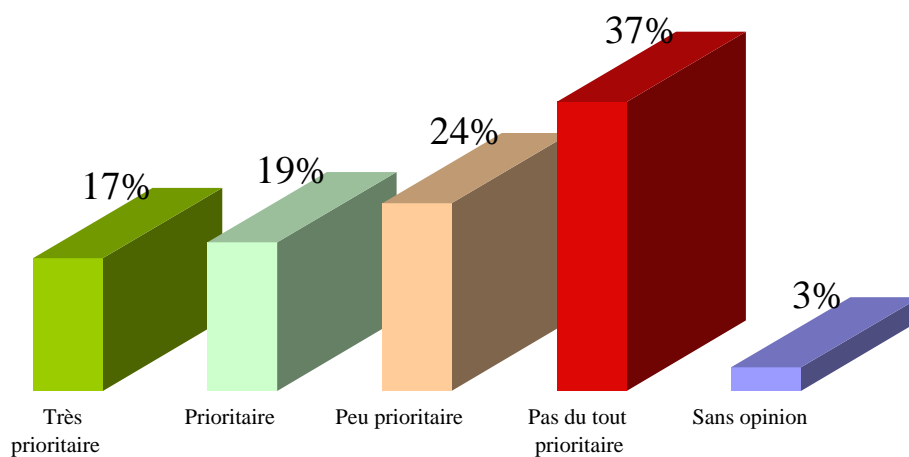
5 – L'insuffisance de l'offre commerciale



6 – Développer les commerces de proximité



7 – Créer une grande zone commerciale à Crolles



Questions et propositions dans la salle :

“J’habite en limite de Crolles. Je vais donc régulièrement faire mes courses dans la commune voisine. Cette expérience me mène à penser qu’il faut envisager les commerces de proximité en termes de quartier. Je crains que la création d’une grande surface commerciale ne soit pas seulement un prédateur pour les petits commerces crollois, mais aussi pour les commerces des villes voisines.”

Un habitant : “Vous parlez de la proximité d’un point de vue spatial. Il faut aussi l’envisager du point de vue des déplacements. Un transport plus rapide, plus simple et moins onéreux renforce la proximité. Cela concerne en particulier les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou encore, tous ceux qui n’ont pas de voiture.”

“La demande de commerce de proximité ne concerne pas que l’alimentation mais aussi les biens de consommation courante, l’offre culturelle ou encore l’offre de consommation spécialisée comme les meubles par exemple.”

“Nous entendons vos propositions, mais un problème se pose : personne ne veut ouvrir un magasin de chaussure ou une librairie dans les communes comme Crolles. En tant qu’élus, nous pouvons être à l’affût des propositions, nous pouvons également encourager l’implantation de ce genre de commerce, mais nous ne pouvons pas agir au-delà. Nous avons par exemple mis des locaux à disposition des paniers APAD (Association pour la Promotion d’une Agriculture Durable). A ce jour 8 à 12 personnes se sont mises à leur compte. Il est manifeste que les acteurs ne sont pas forcément demandeurs.”

“Comme nombre d’habitants de Crolles, j’exerce ma profession hors de la commune. Tous les matins, je prends ma voiture pour me rendre au travail. Sur le temps de midi, j’en profite pour faire mes courses. L’installation d’une grande surface me paraît donc inappropriée à l’usage des habitants.”

“La consultation de la population crolloise réalisée par New Deal laisse apparaître une crainte de l’implantation d’une grande surface dans la ville. Malgré tout, on a l’impression que ça va quand même arriver...”

“En dehors des avantages pour les consommateurs, quels sont les autres avantages de l’implantation d’un grande surface sur Crolles ?”

“La venue d’une grande surface ne sera pas bénéfique que pour Crolles, mais bien pour tous les habitants des communes voisines.”

“Ce qui manque à Crolles, c’est un juste milieu de l’offre commerciale. Ici, on a le choix entre un caddie de Casino très cher et un caddie de Lidl moins cher, mais avec des produits de moins bonne qualité.”

“Tout à fait, et c’est pourquoi nous orientons notre choix sur des enseignes intermédiaires comme Auchan et Leclerc.”

“Améliorer l’offre commerciale de la ville risque d’attirer des personnes des villes voisines. Cela augmentera sans doute le passage des voitures dans la ville. Au final ça n’a pas que du positif.”

Un habitant : “Je suis d’accord, d’autant qu’une grande surface crée beaucoup de désagréments comme le passage quotidien des camions qui viennent approvisionner

le magasin par exemple. On croit aussi qu'une grande surface crée des emplois. C'est faux ! L'implantation d'une grande surface c'est la mort des petits commerçants. Une étude laisse apparaître comment la création d'un seul emploi dans une grande surface en fait disparaître trois dans les petits commerces."

Une habitante : "C'est vrai que l'implantation d'une grande surface sur Crolles fait peur, mais nous en avons tous envie. Ça sera tellement plus pratique de faire ses courses à Crolles plutôt qu'ailleurs."

François Brottes :

"On le voit, la question du commerce est problématique et génère bon nombre de contradictions. Le positionnement de l'équipe municipale sur le sujet est simple : c'est celui de l'intérêt général. Le schéma directeur préconise l'implantation d'une surface commerciale de 6000 m² (équivalent à Carrefour Échirolles) sur un terrain proche de l'actuelle déchetterie. Les concurrents actuels (Casino et Leclerc) nous ont fait part de leur volonté de s'implanter ici. Nous ne prenons pas encore de décision car nous souhaitons conserver la capacité du terrain à être une Zone d'Aménagement Concerté stratégique (ZAC). Je voudrais ensuite souligner un élément important : il ne faut pas opposer petits commerces et grande surface. Nous pouvons tout à fait concilier les deux en créant, dans le centre de Crolles, un centre commerçant, desservi par le bus, proposant des produits régionaux, de qualité et avec une offre diversifiée ; et un peu excentrée, une grande surface qui interviendrait en complément de l'offre du centre tout en facilitant le quotidien des Crollois sur des biens de consommations moins évidents à trouver en magasins."

ATELIER DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°2

LUNDI 26 MARS 2007

Thème abordé : Espace naturel et patrimoine bâti